

TABLE DES MATIÈRES

	Page
AVANT-PROPOS .....	1
INTRODUCTION: LA JURISPRUDENCE ET LA DÉLIVRANCE DES MANDATS DE PERQUISITION .....	5
PREMIÈRE PARTIE: L'ARTICLE 443 DU <u>CODE CRIMINEL</u>	
I. LES TROIS ÉTAPES DU PROCESSUS .....	9
II. LA DÉNONCIATION: CONFÈRE-T-ELLE VALABLEMENT LA COMPÉTENCE AU JUGE DE PAIX? ..	11
A. CONDITIONS DE FORME .....	12
(1) Formule 1 .....	12
(2) Sous serment .....	16
B. CONDITIONS DE FOND .....	17
(1) L'infraction présumée .....	19
<u>a)</u> Champ d'application du par. 443(1) .....	19
(i) Infractions prévues par d'autres lois.....	19
(ii) Infractions commises dans d'autres provinces .....	22
<u>b)</u> Normes de précision .....	22
(i) La mention du numéro de l'article qui crée l'infraction .....	25
(ii) La désignation de la victime de l'infraction ..	26
(iii) La désignation d'un accusé .....	26

(iv) Les circonstances générales entourant la perpétration de l'infraction .....	27
(2) Les choses à saisir .....	29
<u>a)</u> Le champ d'application du par. 443(1) .....	29
(i) Immeubles par nature et immeubles par destination .....	29
(ii) Choses protégées par le secret professionnel des avocats .....	30
(iii) Registres bancaires .....	31
<u>b)</u> Normes de précision .....	32
(i) La catégorisation des choses recherchées .....	33
(ii) Restriction de la saisie aux choses qui ont un rapport avec l'infraction présumée .....	34
(3) Le lieu de la perquisition .....	36
<u>a)</u> Le champ d'application du par. 443(1) .....	36
<u>b)</u> Normes de précision .....	37
(i) La situation géographique du lieu .....	37
(ii) La mention du bâtiment, contenant ou lieu spécifiquement visé dans le mandat de perquisition	38
C. LA DIVULGATION DES "MOTIFS RAISONNABLES POUR CROIRE" .....	39
(1) Caractéristiques de l'évaluation des "motifs raisonnables pour croire" .....	41
(2) Normes de précision .....	44
<u>a)</u> La portée générale de la divulgation .....	45
<u>b)</u> Les sources confidentielles ....	47
D. LE PROPRIÉTAIRE OU L'OCCUPANT INNOCENT: ADAPTATION DES NORMES JURIDICTIONNELLES .	49

III.	LE POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DU JUGE DE PAIX: LE JUGE DE PAIX DOIT-IL DÉLIVRER LE MANDAT APRÈS AVOIR ÉTABLI SA COMPÉTENCE? .....	53
IV.	LE MANDAT DE PERQUISITION DÉLIVRÉ: SON CONTENU EST-IL LÉGALEMENT SUFFISANT? ....	60
A.	CONDITIONS DE FORME .....	60
	(1) Formule 5 .....	60
	(2) La compétence du juge de paix qui délivre le mandat .....	61
	(3) Le moment de l'exécution .....	62
	(4) La désignation des exécuteurs du mandat .....	63
B.	CONDITIONS DE FOND .....	64
C.	DIVISIBILITÉ .....	66
DEUXIÈME PARTIE: <u>LE PARAGRAPHE 181(1)</u> <u>DU CODE CRIMINEL</u>		
I.	LES POUVOIRS SPÉCIAUX CONFÉRÉS PAR LES MANDATS DÉLIVRÉS EN VERTU DU PARAGRAPHE 181(1) .....	69
II.	LE RAPPORT ÉCRIT: CONFÈRE-T-IL VALABLEMENT LA COMPÉTENCE AU JUGE DE PAIX? .....	72
A.	CONDITIONS DE FORME .....	72
B.	CONDITIONS DE FOND .....	74
	(1) L'infraction présumée .....	74
	(2) Le lieu de la perquisition .....	75
III.	LE POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DU JUGE DE PAIX: LE JUGE DE PAIX DOIT-IL DÉLIVRER LE MANDAT APRÈS AVOIR ÉTABLI SA COMPÉTENCE? .....	77
IV.	LE MANDAT DE PERQUISITION DÉLIVRÉ: SON CONTENU EST-IL LÉGALEMENT SUFFISANT? ....	80
A.	CONDITIONS DE FORME .....	80
	(1) Compétence du juge de paix .....	80
	(2) Désignation des exécuteurs .....	80
	(3) Heure de l'exécution .....	82
B.	CONDITIONS DE FOND .....	82
C.	DIVISIBILITÉ .....	85

TROISIÈME PARTIE: LES MANDATS DE PERQUISITION  
 PRÉVUS PAR LA LOI SUR  
 LES STUPÉFIANTS ET PAR LA LOI  
DES ALIMENTS ET DROGUES

I.	LE CONTEXTE DES MANDATS DE PERQUISITION .....	87
II.	LA DÉNONCIATION FAITE SOUS SERMENT: CONFÈRE-T-ELLE VALABLEMENT LA COMPÉTENCE AU JUGE DE PAIX? .....	90
A.	CONDITIONS DE FORME .....	90
	(1) La dénonciation peut-elle être valable? .....	90
	(2) Conditions requises d'une dénonciation écrite .....	91
B.	CONDITIONS DE FOND .....	94
C.	DIVULGATION DES "MOTIFS RAISONNABLES DE CROIRE" .....	95
III.	LE POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE DU JUGE DE PAIX: LE JUGE DE PAIX DOIT-IL DÉLIVRER LE MANDAT APRÈS AVOIR ÉTABLI QU'IL A COMPÉTENCE? .....	98
IV.	LE MANDAT DE PERQUISITION DÉLIVRÉ: SON CONTENU EST-IL LÉGALEMENT SUFFISANT? ....	98
A.	CONDITIONS DE FORME .....	98
	(1) Désignation de la loi invoquée .....	99
	(2) Les exécuteurs du mandat .....	102
B.	CONDITIONS DE FOND .....	102
C.	DIVISIBILITÉ .....	103
	RENVOIS .....	105
	ANNEXE: TABLE DES ARRÊTS ET OUVRAGES CITÉS .....	121